

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
EXERCICE 2019**

I – BUDGET PRINCIPAL

A - La section de fonctionnement

1 - Les dépenses

2 - Les recettes

B - La section d'investissement

1- Les dépenses

2- Les recettes

II – BUDGETS ANNEXES

Le budget global de la collectivité se constituera des budgets suivants :

- **Budget Principal**, retraçant l'ensemble des activités de service rendu par la collectivité ;
- **Budget annexe Établissement de Bains** regroupant les opérations relatives à la gestion de l'équipement ;
- **Budget annexe Parking**, retraçant l'ensemble des activités relatives à la gestion des parkings. Cette activité est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée ;
- **Budget annexe Forêt**, relatif à l'exploitation de la forêt communal ;
- **Budget annexe Lotissement des deux pins**, lié à la réalisation et à l'aménagement de ce lotissement.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la collectivité s'équilibre à hauteur de 17.755.258 € en fonctionnement et 10.849.670 € en investissement.

Les pourcentages de progression entre les exercices 2018 et 2019 sont calculés sur les valeurs du budget primitif.

A - La section de fonctionnement

1 - Les dépenses

CHAPITRES	BP N-1	BP N	% Progression
Chp: 011 - Charges à caractère général	3 064 494,00	3 020 164,54	-1,45%
Chp: 012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 924 580,00	8 003 750,00	1,00%
Chp: 014 - Atténuation de produits	5 000,00	63 200,00	1164,00%
Chp: 023 - Virement à la section d'investissement	3 200 695,00	4 723 428,46	47,58%
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	611 512,00	533 571,54	-12,75%
Chp: 65 - Auyres charges de gestion courante	1 190 795,00	1 231 569,00	3,42%
Chp: 66- Charges financières	174 106,00	164 574,46	-5,47%
Chp: 67 -Charges exceptionnelles	3 000,00	15 000,00	400,00%
	16 174 182,00	17 755 258,00	9,78%

- Chapitre 011 : Nous maintenons une stabilité des dépenses courantes depuis deux ans, et notons :
 - Une compression des dépenses des activités des services, comprenant cependant les budgets alloués au comité de quartier 15 K€, à la location de la ligne d'eau piscine de la Civelle 37 K€, aux 30 ans du conte 62 K€, à l'opération façade (1^{ère} phase) 5 K€ ;
 - Une stabilité des coûts des contrats d'entretien ;
 - Une enveloppe de 15 K€ supplémentaire allouée au nettoyage des plages ;
 - Une baisse des coûts des fluides ;

- Chapitre 012 : Une progression de 1% comprenant :
 - L'avancement de grade et d'échelon ;
 - L'augmentation des cotisations patronales suite au transfert prime point (PPCR) ;
 - La participation aux frais de mutuelle des agents 24.5 K€ ;
 - Au renforcement des agents saisonniers pour la logistique et espaces verts.

- Chapitre 014 : L'augmentation est liée au reversement à MACS d'une partie des forfaits Post-stationnement perçus (dispositif 2018), et à la restitution de la part départementale (10%) de la Taxe de séjour, perçue intégralement par la commune (dispositif 2019).

- Chapitre 023 : Il s'agit d'une partie de l'excédent de l'opération des 2 pins 3 500 000 €, et de l'excédent de fonctionnement 1 223 428.46 € permettant une partie du financement des investissements.

- Chapitre 042 : Diminution des dotations annuelles aux amortissements.

- Chapitre 65 : Une progression de 40.8 K€ provenant de :
 - L'augmentation de la subvention de fonctionnement versée au CCAS +15k€ ;
 - L'augmentation des contributions obligatoires +20 K€ versées au SDIS, SM littoral, EPFL et l'école Saint Joseph ;
 - L'enveloppe allouée aux associations reste identique 133 K€.

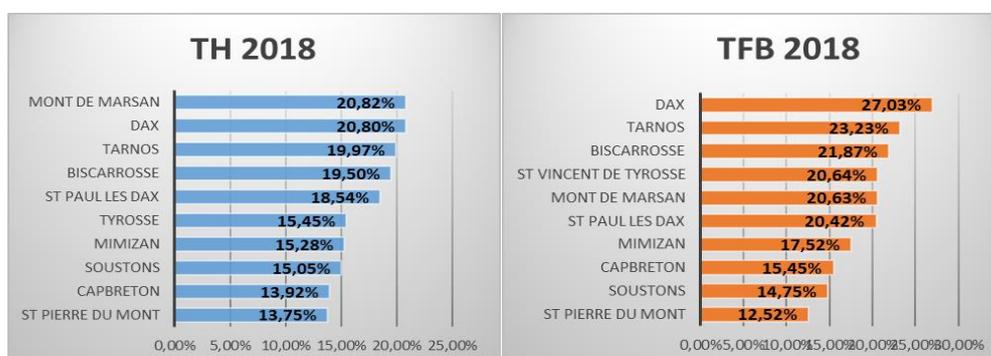
- Chapitre 66 : Une baisse des charges financières liée au contexte financier stable, avec une bonne gestion de la dette et des taux d'intérêts faibles.

- Chapitre 67 : Une variation de + 12 K€ liée au dispositif Pack jeunes, amorcé en 2018.

2 - Les recettes

CHAPITRES	BP N-1	BP N	% Progression
Chp: 013 - Atténuation de charges	41 000,00	76 000,00	85,37%
Chp: 042 - Opérations d'ordre de transferts entre les sections	-	3 197,00	
Chp: 70 - Produits des services	894 860,00	1 067 158,00	19,25%
Chp: 73 - Impôts et taxes	9 781 200,00	10 040 747,00	2,65%
Chp: 74 - Dotations et participations	2 366 170,00	2 246 851,00	-5,04%
Chp: 75 - Autres produits de gestion courante	3 080 802,00	4 319 155,00	40,20%
Chp: 76 - Produits financiers	8 650,00	150,00	-98,27%
Chp: 77 - Produits exceptionnels	1 500,00	2 000,00	33,33%
	16 174 182,00	17 755 258,00	9,78%

- Chapitre 013 : En évolution compte-tenu des remboursements prévisionnels estimés actuellement.
- Chapitre 042 : Retrace les opérations comptables de reprise d'amortissement des subventions perçues sur des biens amortissables.
- Chapitre 70 : Une progression provenant de :
 - Recettes des FPS, dispositif mis en place en 2018 de 60 K€ ;
 - Recettes optimisées de l'occupation du domaine public + 41 K€ notamment en provenance des cabanes de plage ;
 - Recettes sur les remboursements de frais d'avance pour compte et de personnel mis à disposition +48 K€ ;
 - Participation des usagers en hausse due à une augmentation des effectifs en garderie maternelle et crèche +30 K€.
- Chapitre 73 :
 - Pas d'augmentation des taux d'imposition pour la commune, la seule augmentation sera la conséquence de la revalorisation des bases fixée par la Loi.
Les taux sont maintenus à 13,92 pour la TH, 15,45 pour la TF et 25,44 pour la TFNB :



- Une progression des recettes des redevances : notamment terrasses, droits de place au marché nocturne, cirque et aire de camping-cars +16 K€ ;
- Une progression des recettes de Taxes de séjour + 62.2 K€ provenant d'une part de la réintégration de la part départementale 10% qui sera perçue par la commune et reversée ensuite au département, et d'autre part à un meilleur recensement des redevables (Nouveau logiciel et prospective, permettant la régularisation de logements non déclarés)
- Une baisse de l'attribution de compensation versée par MACS, relative à la compétence GEMAPI.

- Chapitre 74 : une baisse de 120 k€ :

- La fin du dispositif TAP sur Capbreton, entraînant une réduction des subventions de l'Etat et de la caisse d'allocations familiales ;
- Maintien prévisionnel de la dotation nationale de péréquation ;
- Baisse prévisionnelle de la DGF forfaitaire, en tenant compte de la baisse de la population ;
- Maintien des subventions allouées aux festivals et projets enfance et jeunesse.

- Chapitre 75 : Une progression due à :

- La revalorisation des loyers ;
- La stabilité des recettes sur les concessions ;
- Les opérations comptables entre budget dont une partie de l'excédent des 2 pins 3 500 K€.

B - La section d'investissement

Il est proposé de fixer les investissements à hauteur 7.841.253 € d'opérations, de travaux et d'équipements, déclinées sur l'annexe ci-jointe.

1- Les dépenses d'investissement

CHAPITRES	BP N	
040	3 197,00	Amortissement des subventions
16	1 220 250,00	Emprunts et EPFL
20	367 200,00	Cf liste des investissements
204	454 800,00	
21	5 386 653,00	
23	1 632 600,00	
45	1 784 970,00	Travaux sous la compétence MACS
	10 849 670,00	

- Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts en cours pour 1.200.000 € et prélèvement de l'EPFL pour 20 250 €.
- Chapitre 040 : Amortissement des subventions perçues.
- Chapitre 45 : Opérations relatives à la protection du littoral et financées par MACS, le Département, la Région, l'Etat et l'Europe.

3 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES	BP N	
021	4 723 428,46	Les 2 Pins 3 500 000 € + Excédent Fonct. 1 223 428,46 €
024	1 000 000,00	Ventes immobilières
040	533 571,54	Amortissements
10	881 400,00	FCTVA et TAM
13	709 300,00	Subventions (dont 50 k€ amendes police)
16	1 200 000,00	Emprunt
27	17 000,00	Remb prêt CAP WORKING
45	1 784 970,00	Travaux sous la compétence MACS
	10 849 670,00	

- Chapitre 024 : Perception des fonds des cessions opérées ou en cours en fin d'année 2018, « Maison de la Palinette » et « Maison du Port ».
- L'équilibre de la section d'investissement est assuré par :
 - Un autofinancement de 1 757 000 € décomposé ainsi :
 - 533 751. 54 € d'amortissements annuels (Chp : 024)
 - 1 223 428 .46 € d'excédent de fonctionnement 2019(Chp : 021)
 - Une partie de l'excédent sur l'opération d'aménagement de la zone des deux pins à hauteur de 3.500.000€ (Chp : 021)
 - Des ressources propres à hauteur de 881 400 € (Chp : 10) décomposées ainsi :
 - FCTVA 621.400 €
 - Taxe d'aménagement 260 000 €
 - De subventions provenant de l'Etat et de la communauté de commune à hauteur de 709 300 € (Chp : 13)
 - Un emprunt budgétaire de 1.200.000 € (Chp : 16)

II – BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes par un prélèvement ou une réversion au budget principal.

<i>Budget annexe</i>	<i>Fonct.</i>	<i>Invest.</i>	<i>Faits marquants</i>
Forêt	138 764,00	40 000,00	Le budget s'autofinance par les recettes de l'exploitation du service. Il est précisé qu'il intègre à compter de 2019 les coûts du boisement compensateur des deux pins (15 k€) ainsi que les coûts prévisionnels de gestion de la Pointe (6k€).
Parking	151 000,00	68 550,00	Un excédent de 35 250,00 est proposé en reversement au budget principal
Établissement de bains	612 880,00	466 000,00	Une somme de 34 k€ est inscrite en dépense et en recette suite au sinistre intervenu dans le local des boulistes. Un emprunt de 100k€ assurera le financement des travaux d'investissement
Les 2 pins	4 642 267.85		Une ponction de 3,5 millions d'euro d'excédent est proposée en transfert au budget principal afin d'assurer le financement des investissements 2019.

La répartition par nature comptable des dépenses est annexée à la présente note.

Les investissements des budgets annexes se déclinent comme suit :

Forêt	40 000,00
Provision pour travaux hors plan de gestion	2 000,00
Plan de gestion - Programme des travaux	23 000,00
Renouvellement broyeur	15 000,00
Etablissement de bains	466 000,00
Remboursement capital d'emprunts	356 000,00
Provision travaux	10 000,00
Ravalement du bâtiment	100 000,00
Parkings	68 550,00
N Dame : Remplacement d'une borne	12 000,00
Estacade : étanchéité	15 000,00
Remboursement capital d'emprunts	41 550,00

